

FICHE DE PROCEDURE ENTREPÔT

Numéro :	FPO002
Version :	1
Date	01/08/17
Intitulé :	Création d'un entrepôt
Type :	Externe
Public concerné :	Opérateurs SYDONIA
Procédures concernées	Procédure de création d'entrepôt

Pré-requis :

L'entrepositaire peut être :

- une personne, physique ou morale, qui fait profession principale d'entreposer des marchandises pour le compte d'un tiers (entrepôt privé banal),
- une entreprise à caractère industriel ou commercial pour son usage exclusif (entrepôt privé particulier)

Documents à fournir :

- Les statuts à jour de la société
- Un Kbis de moins de trois mois
- Une demande sur papier libre d'ouverture d'entrepôt comportant les informations suivantes :
 - nom de la société
 - nom et prénom du responsable de la société
 - nom et prénom du gestionnaire de l'entrepôt
 - adresse physique de l'entrepôt
 - adresse postale
 - contacts téléphoniques
 - motif de la demande
 - type de marchandises en entrepôt
 - évaluation du stock moyen détenu en entrepôt
- Une soumission cautionnée établie conformément à l'annexe I de l'arrêté n° 2017-1315/GNC du 06/06/17 d'un organisme habilité
- Un plan de masse
- Un plan de situation

Procédure :

- Le demandeur dépose le dossier complet comprenant les documents ci-dessus référencés au bureau de douane
- L'agrément des locaux est effectué par le bureau de douane de rattachement
- Après acceptation de la demande d'entrepôt, la convention est signée par les deux parties (le demandeur et la douane)
- Attribution par le bureau de douane d'un numéro d'entrepôt dans SYDONIA
- Dépôt de la soumission cautionnée signée par l'organisme habilité et le demandeur à la Paierie de la Nouvelle-Calédonie
- Attribution d'un numéro de crédit d'opérations diverses (COD) par la Paierie de Nouvelle-Calédonie

